

Francis AUCLAIR
Enseignant-Chercheur
Université de Toulouse Paul Sabatier
Laboratoire d'Aérodynamique, Observatoire Midi-Pyrénées

à

Messieurs les Présidents
de l'Université Paul Sabatier
de la CP-CNU,
et de la Section 37 du CNU.

Toulouse, le 28 Mars 2011

Monsieur le Président et cher collègue,

La prime d'excellence scientifique instituée depuis Juillet 2009 sous le prétexte de rendre plus attractive la carrière et la rémunération des enseignants-chercheurs et des chercheurs va à l'encontre de ce qui fait l'essence de notre métier d'enseignant-chercheur.

Notre travail à l'université, qu'il s'agisse de la recherche ou de l'enseignement, est avant tout un travail collectif. Chacun bénéficie du travail de tous et tous bénéficient du travail de chacun. Le système de primes prétendument « au mérite » que met en place progressivement le gouvernement ne peut que casser, à terme, cette dynamique, en instaurant un climat délétère de concurrence et de clientélisme malsains. En fin de compte, cela aboutira à la lassitude de ceux, même discrets, dont la conscience professionnelle et l'investissement permettent le fonctionnement de nos institutions.

L'ancienne Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) pouvait se justifier parce qu'elle était attribuée avant tout pour des activités d'encadrement doctoral et que les personnels concernés devaient « souscrire l'engagement d'effectuer, en plus de leurs obligations statutaires, une activité spécifique en matière de formation à la recherche et par la recherche pendant quatre ans ». Elle n'en était pas moins très contestable dans son attribution.

La mise en place de la PES ne répond de plus en rien aux demandes de revalorisation des salaires de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur, et ses critères et modalités d'attribution, différents d'une université à l'autre, ne pourront prendre en compte toutes les situations, excluant, de fait, des enseignants-chercheurs tout aussi méritants que les bénéficiaires désignés. Sans parler du jugement de valeur sous-entendu par la référence à l'excellence : si vous n'avez pas la PES, vous êtes forcément nuls.

C'est pourquoi j'ai décidé de refuser de déposer une demande de PES en remplacement de la PEDR qui m'avait été attribuée jusqu'en 2011.

J'appelle également tous mes collègues à refuser de s'engager dans un tel processus d'individualisation des rémunérations dont on ne peut que prévoir qu'il génère des effets délétères sur l'organisation collective de la recherche et de l'enseignement.

Veillez agréer, Monsieur le Président et cher collègue, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués,

Francis AUCLAIR